

RÈGLEMENT du concours **Engage-toi pour aider les autres ! 2022**

1) ORGANISATEUR

La société Milan presse, située 1 rond-point du Général-Eisenhower, 31101 Toulouse Cedex 09, editrice du journal *1jour1actu*, organise du 10 février au 31 mars 2022 en partenariat avec L'École de la philanthropie un concours intitulé « Engage-toi pour aider les autres ! ». Les classes et les familles sont invitées à réaliser un acrostiche sur le thème de la philanthropie.

2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours « Engage-toi pour aider les autres ! » est destiné aux familles ainsi qu'aux classes de CE2, CM1, CM2, de France (métropolitaine et territoires ultramarins) et des établissements français de l'étranger.

La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Le présent jeu étant un concours, et non une loterie commerciale, les frais de participation au concours ne sont pas remboursés. Les acrostiches transmis lors du concours ne seront pas renvoyés aux participants et ne seront pas conservés au-delà de la remise des prix.

3) DÉROULEMENT DU CONCOURS

Pour participer au concours, les participants devront, en suivant les consignes, réaliser un acrostiche dans les conditions suivantes :

- S'inscrire à l'adresse : 1jour1actu.com/concours-ecole-philanthropie
- Envoyer leur acrostiche depuis le même site

La sélection de 10 acrostiches, 5 par catégorie, famille et classe, se fera du 28 mars au 13 avril 2022 par un jury composé de la rédaction de *1jour1actu* et de L'École de la philanthropie. Les gagnants seront annoncés sur le site à partir du jeudi 14 avril 2022.

4) DURÉE DU CONCOURS

Lancement du concours : jeudi 10 février 2022

Date limite de participation : lundi 28 mars 2022

5) MODE DE PARTICIPATION

Les participants s'inscrivent et envoient leur acrostiche via le site web : 1jour1actu.com/concours-ecole-philanthropie

6) JURY – CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury est composé de membres de la rédaction de *1jour1actu* et de L'École de la philanthropie.

Les critères de sélection sont : le respect du modèle imposé, l'originalité de l'acrostiche, la réflexion sur le thème, la mise en forme, la justesse du principe de l'acrostiche, etc. Le choix du jury est sans appel et ne peut faire l'objet d'aucun recours. Aucune indemnité ne sera versée aux œuvres non primées.

7) PALMARÈS ET RÉCOMPENSES

Si les circonstances l'exigent, Milan presse se réserve le droit de remplacer les lots annoncés par des lots de même valeur ou de caractéristiques proches. En aucun cas, le prix gagné ne pourra être échangé contre sa valeur en espèces ou contre un autre prix de même valeur, ni faire l'objet d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit, ni d'une réclamation. Les prix des lots sont susceptibles de variation et ne constituent pas un engagement sur leur valeur.

Les 10 acrostiches gagnants seront publiés dans un numéro spécial de *1jour1actu* qui sera consultable sur le site 1jour1actu.com/concours-ecole-philanthropie.

Les 5 classes gagnantes recevront également des chèques cadeaux d'un montant de 150 € et les 5 familles d'un montant de 50 € de L'École de la philanthropie, partenaire du concours « **Engage-toi pour aider les autres !** »

Les 5 classes gagnantes et les 5 familles du concours « **Engage-toi pour aider les autres !** » seront informées par mail ou par téléphone.

La liste des lots et leur répartition figurent en annexe 1 du présent règlement.

8) PUBLICITÉ

La société organisatrice se réserve le droit de diffuser, sur quelque support que ce soit, aux fins de communication publicitaire portant sur le présent jeu, sur le réseau Internet (dont réseaux sociaux), les chaînes de télévision et les programmes de vidéo à la demande, pour le monde entier, la vidéo de la classe gagnante, et ce sans que les gagnants puissent exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer.

9) RESPONSABILITÉ

Milan presse décline toute responsabilité en cas de problème lié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, d'un problème informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure, Milan presse se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas d'impossibilité de contacter les gagnants.

Milan presse dégage toute responsabilité en cas de contestation liée au droit à l'image.

10) APPLICATION DU RÈGLEMENT

L'organisateur prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le règlement, mais ne pourra être tenu pour responsable si le présent concours devait être modifié, écourté, reporté ou annulé, pour quelque raison que ce soit. Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation. La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement de la part de chaque participant. Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative à ce concours devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai de un mois à compter de la date de clôture du concours.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par l'organisateur. Toute fraude ou non-respect de celui-ci pourra donner lieu à l'exclusion du concours de son auteur, l'organisateur se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée sur ce fait.

11) UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participations par la société organisatrice. À défaut, les participations ne pourront être prises en compte. Ces informations sont communiquées aux prestataires les traitant ainsi qu'aux partenaires commerciaux du groupe Bayard Presse, auquel la société organisatrice appartient.

En application de la loi du 6 janvier 1978, les participants ont le droit de s'opposer à ce que les données les concernant soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Ces données peuvent également donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de la société organisatrice à l'adresse suivante :

Milan presse, 1 rond-point du Général-Eisenhower, 31101 Toulouse Cedex 9

12) MISE À DISPOSITION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est consultable en ligne : 1jour1actu.com/concours-ecole-philanthropie et peut être adressé à toute personne qui en fait la demande.

ANNEXE 1 : LES LOTS POUR LES 10 ACCROSTICHES GAGNANTS

Publication des 10 acrostiches gagnants dans un numéro spécial de *1jour1actu* diffusé sur le site : 1jour1actu.com/concours-ecole-philanthropie

+

Pour les 5 classes gagnantes, des chèques cadeaux d'un montant de 150 € délivrés par le partenaire du concours L'École de la philanthropie.

Pour les 5 familles gagnantes, des chèques cadeaux d'un montant de 50 € délivrés par le partenaire du concours L'École de la philanthropie.